

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2014**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 6 novembre 2014 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 3), M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 30), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 3), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 3 et à compter de la question n° 17), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 3), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 16), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 17), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 13), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Rosa REBRAB.

**Absents :** M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT (à compter de la question n° 31), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emmanuel DUMONT (de la question n° 4 à la question n° 16 incluse), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 17), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Laetitia SIMON, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET.

**Procurations de vote :** M. Eric ALAUZET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Patrick BONTEMPS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 31), Mme Claudine CAULET à M. Rémi STHAL, M. Pascal CURIE à Mme Danielle POISSENOT, M. Yves-Michel DAHOUI à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Cyril DEVESA à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emmanuel DUMONT à Mme Carine MICHEL (de la question n° 4 à la question n° 16 incluse), Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 17), M. Dominique SCHAUSS à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Mina SEBBAH à M. Michel OMOURI, M. Michel VIENET à M. Ludovic FAGAUT.

\* \* \* \* \*

\* \* \*

En préambule, M. le Maire a rendu hommage à deux agents de la Ville de Besançon récemment décédés : M. Benoît GOUYER, Directeur de la gestion du personnel, et Mme Myriam VERNIER, Directrice de la crèche Orchamps. Il a rappelé leur profond attachement au service public et leur sens de l'intérêt général.

L'Assemblée Communale a observé une minute de silence en leur hommage.

Il a également évoqué la souffrance du peuple burkinabé et des jeunes filles enlevées par Boko Haram. Il a formé le vœu d'un règlement rapide, pacifique et démocratique du conflit au Burkina Faso.

Enfin il a souligné le contexte économique et budgétaire difficile.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **1. Exercice 2014 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

### **2. Conseil Municipal - Modification du règlement intérieur**

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre), le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de l'article 16 du règlement intérieur qui fixe un temps de parole de 5 minutes par intervention.

## **CCAS**

### **3. Synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux**

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux.

### **4. Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable à l'emprunt de 654 000 € que le CCAS envisage de contracter.

Mme DARD, M. BRIOT, M. DEVESA, Mme GERDIL-DJAOUAT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

## **FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES**

### **5. Plan de relance régional de soutien à l'activité du bâtiment et des travaux publics - Demandes de subventions à la Région de Franche-Comté**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention à la Région de Franche-Comté dans le cadre du plan de relance pour trois opérations : le projet d'aménagement global et de réhabilitation du quartier de Planoise (238 000 €), la réhabilitation de la Maison du Peuple (244 000 €) et la réalisation d'un ouvrage hydraulique de protection du centre-ville contre les crues (100 000 €).

M. BONTEMPS et Mme VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

## RAPPORTS D'ACTIVITES

### **6. Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Exercice 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 du Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

### **7. Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2013 de l'EPCC ISBA.

### **8. Etablissement Public de Coopération Culturelle «Les Deux Scènes» - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2013 de l'EPCC Les Deux Scènes.

### **9. Régie Autonome Personnalisée La Rodia - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport 2013 de la RAP La Rodia.

### **10. Etablissement Public Citadelle-Patrimoine mondial - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport 2013 de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial.

### **11. Grand Besançon Habitat - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 de Grand Besançon Habitat.

### **12. Centre Communal d'Action Sociale - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2013 du CCAS.

### **13. Aktya Immobilier d'Entreprises - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le projet annuel des élus administrateurs d'Aktya Immobilier d'Entreprises pour l'année 2013.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

### **14. SPL Territoire 25 - Rapport annuel des élus des administrateurs - Année 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport d'activités 2013 présenté par les élus administrateurs.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

### **15. SAIEMB Logement - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport d'activités 2013 présenté par les élus administrateurs de la SAIEMB Logement.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme POISSENOT et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

**16. Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport 2013 des élus administrateurs de la sedD.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

**17. SEM Micropolis - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport d'activités 2013 de la SEM Micropolis présenté par les élus administrateurs.

M. LE MAIRE et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

**18. Délégation de service public - Crématorium de Besançon - Société ATRIUM - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport 2013 du Crématorium de Besançon.

**19. Délégation de service public - Gestion et exploitation du Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 du Casino de Besançon.

**20. Délégation de service public - Camping Municipal de la Plage - Office de Tourisme et des Congrès - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2013 du camping municipal de la plage.

**21. Délégation de service public - Distribution de gaz naturel - Besançon - GrdF - Gaz Réseau Distribution France - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 relatif à la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel de Besançon confiées à l'entreprise GrdF.

**22. Délégation de service public - Réseau de Chauffage urbain Planoise Hauts du Chazal - Société SEVE - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 relatif à la production, le transport et la distribution de chaleur sur la zone Planoise - Hauts du Chazal de Besançon confiés à la Société SEVE.

**23. Délégation de service public - Réseau télévision câblé de Besançon - Société NUMERICABLE - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 relatif à la gestion et l'exploitation du réseau câblé de Besançon, confiés à la Société Numéricâble.

#### **24. Délégation de service public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Association Les Francas du Doubs - Rapport 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité relatif à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, confiées à l'Association des Francas du Doubs.

#### **25. Développement commercial de la Place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 2013**

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les comptes d'exploitation définitifs 2013 dans le cadre de la convention de concession pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant inter-entreprises place Cassin,

- d'autoriser l'émission d'un titre de recettes de 30 316,28 € à l'encontre d'Aktya pour solde définitif dans le cadre de la convention de concession de gestion du restaurant inter-entreprises qui se termine au 31 décembre 2013,

- d'autoriser le versement à la Société Aktya pour solde définitif de 189 741,47 € dans le cadre de la concession de gestion du centre commercial qui se termine au 31 décembre 2013,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer une convention entre la Ville et Aktya sur le retour à la Ville des différés de loyers de la Société Intermarché, après encaissement de ceux-ci par Aktya.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

#### **26. Pré-bilan de clôture de la concession d'aménagement du centre commercial Cassin**

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le montant de l'indemnité de rachat pour 728 495,47 € et les modalités de versement par la Ville de Besançon à Aktya,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec Aktya une convention de clause de retour à meilleure fortune,

- de donner quitus à la SEM Aktya pour la bonne exécution de sa mission depuis la signature du contrat de concession le 23 janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2013.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **27. Personnel communal - Evolution de la rémunération du Journaliste-Rédacteur en chef de BVV**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur la rémunération afférente à l'emploi de journaliste rédacteur en chef de BVV de la Direction Communication qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**28. Personnel communal - Recrutement d'un Responsable scientifique des collections animales au sein de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de Responsable scientifique des collections animales au sein de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

## **ÉDUCATION**

**29. Avance remboursable - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles du 9 décembre 2010 - Avenant n° 3**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de prorogation de la convention liant la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles,
- de soutenir ce projet en reportant le remboursement de ces fonds jusqu'au 31 décembre 2015 et d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer l'avenant 3 à la convention du 9 décembre 2010 qui en précisera les nouvelles modalités de remboursement de l'avance.

M. LE MAIRE, Mme REBRAB et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote.

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**30. Aménagement du siège social de l'Université Bourgogne Franche-Comté - Réhabilitation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire - Approbation du projet et autorisation de signature de divers marchés - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le lancement de l'opération de rénovation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire et l'engagement des études de conception pour un coût estimé à 1 107 600 € TTC
- d'autoriser M. le Maire à lancer les diverses consultations nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à cette opération,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières des partenaires institutionnels (Union Européenne, Etat, Région de Franche-Comté, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Département du Doubs), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. LE MAIRE et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

## **VIE DES QUARTIERS**

**31. Renouvellement des Conseils Consultatifs d'Habitants (CCH) et évolution de leur charte et de leur règlement intérieur**

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver les dispositions de la charte et du règlement intérieur des Conseils Consultatifs d'Habitants.

## TRANQUILLITE PUBLIQUE

### **32. Médiation étudiante lors des soirées festives du centre-ville**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - DROITS DES FEMMES

### **33. Attribution d'une subvention à l'association Mouvement du Nid - Rénovation d'une salle destinée aux activités de l'association**

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Mouvement du Nid pour la rénovation de son local situé au 2 rue de la Bibliothèque à Besançon.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### **34. Autorisation de lancement d'une consultation pour la vidange des digesteurs à la station d'épuration de Port Douvot**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire :

- à lancer la procédure de passation du marché pour la vidange des digesteurs à la station d'épuration de Port Douvot

- à signer le marché avec le titulaire retenu.

### **35. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et ErDF pour la réalisation des travaux de renouvellement de réseau rue Moncey et place du Huit Septembre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la constitution du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de renouvellement de réseau rue Moncey et place du Huit Septembre,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux de réseaux à passer en Groupement de Commandes compris dans le périmètre.

M. LIME ne prend pas part au vote.

## VOIRIE

### **36. Viabilité hivernale - Convention avec la commune de Morre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le projet de convention pour le déneigement de la partie du chemin de Beau-Site situé sur la commune de Besançon à titre gracieux par la commune de Morre.

### **37. Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année - Passation et signature d'un marché public**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation du marché de location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

### **38. Parking Cassin - Avenants et contrats d'amodiation de places de stationnement**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur ces projets,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer :
  - . dans le cadre de l'opération Pôle Emploi, le contrat d'amodiation relatif à la mise à disposition de 16 places situées au -2 du parking Cassin avec Aktya,
  - . dans le cadre de l'opération Porte Lafayette 2, le contrat d'amodiation relatif à la mise à disposition de 16 places situées au -2 du parking Cassin avec Aktya,
  - . dans le cadre de l'opération Porte Lafayette 1, un avenant au contrat d'amodiation signé le 22 mars 2012 relatif à la mise à disposition de 36 places situées au -2 du parking Cassin avec Aktya.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

## **FORETS - ESPACES VERTS**

### **39. Forêts communales - Etats d'assiette 2013 et 2014 - Mode de vente du bois énergie**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le mode de vente pour du bois énergie issu de l'état d'assiette 2013 et de l'état d'assiette 2014,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux contrats d'approvisionnement.

M. STHAL n'a pas pris part au vote.

## **URBANISME**

### **40. Pôle Gare Viotte - Concession d'aménagement au profit de la SPL Territoire 25**

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer à la Société Publique Locale Territoire 25 la concession d'aménagement «Quartier Viotte», selon les modalités et conditions définies au projet de convention de concession d'aménagement et de ses annexes ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de concession d'aménagement.

M. SCHAUSS et M. BODIN n'ont pas pris part au vote.

### **41. Résiliation anticipée de la convention de concession du bâtiment ISIFC dans le cadre de la cession à Aktya - Clôture des opérations**

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le montant du solde de financement pour 248 552,84 € au 31 décembre 2013 sous déduction de la quote-part des éléments financiers attendus au titre de 2014, et les modalités de versement par la Ville de Besançon à Aktya ;
- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer avec Aktya une convention de clause de retour à meilleure fortune ;

- de donner quitus à la SEM Aktya pour la bonne exécution de sa mission depuis la signature du contrat de concession le 3 juin 1998 jusqu'à la date de signature de l'acte de cession prévue en novembre 2014.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. MORTON, M. SCHAUSS et M. POULIN n'ont pas pris part au vote.

**42. Projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du secteur de Besançon - Réfection du mur Vauban en amont du pont de la République - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le lancement de la réfection du mur Vauban en amont du pont de la République pour un montant de 500 000 € HT,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC, de la Région Franche-Comté, et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférant à ce dossier.

**43. Conventions de servitude de passage en terrain privé d'une canalisation publique d'assainissement chemin de Halage de Casamène**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ces conventions de servitude,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et les actes à intervenir.

**44. Acquisition d'une propriété bâtie à la SCI TECH IMMO, 13 rue Nicolas Bruand**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'une parcelle de 217 m<sup>2</sup> sise 13 rue Nicolas Bruand pour un montant de 152 800 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

**45. Projet urbain des Prés de Vaux - Ensemble immobilier SUPERIOR - Avenant n° 3 au compromis de vente**

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre connaissance des conditions du protocole,

- de se prononcer favorablement sur le principe de la prorogation du portage foncier par AKTYA de l'ensemble immobilier SUPERIOR jusqu'au 31 décembre 2017, ce qui donnera lieu à la signature d'un avenant n° 3 au compromis de vente,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec ce projet.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

**46. Concession d'aménagement du PRU des Clairs-Soleils** - Acquisition par la commune à la sedD des terrains destinés à être incorporés au domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les acquisitions de terrains publics à la sedD à titre gratuit,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

**47. Vente par Néolia de 40 logements HLM quartier Palente/Orchamps à Besançon**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**48. Locaux à usage de bureaux 8, rue Picasso** - Vente au profit d'Aktya

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession de locaux situés 8 rue Picasso à Aktya au prix de 270 000 €,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et éventuellement le compromis à intervenir.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

## CULTURE

**49. Convention cadre de partenariat entre la Ville de Besançon et l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Besançon et l'INRAP visant à mutualiser les moyens et compétences,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre entre la Ville et l'INRAP.

**50. Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle** - Convention cadre d'éducation artistique et soutien financier aux associations et structures culturelles partenaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention cadre d'éducation artistique 2014/2017 et les quatre conventions d'application,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre 2014-2017 et les quatre conventions d'application,

- de verser une subvention d'un montant total de 8 000 € par structure culturelle pour l'année scolaire 2014/2015.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

**51. Musée du Temps - Convention de dépôt entre la Ville de Besançon et le Lycée Jules Haag**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de dépôt de pièces horlogères entre la Ville de Besançon et le Lycée Jules Haag,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tout avenant ou document s'y rapportant.

Mme SUGNY et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

**52. Contrat d'édition entre la Ville, la famille Faille et les Editions du Belvédère**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le contrat d'édition entre la Ville de Besançon, la famille FAILLE et les Editions du Belvédère,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le présent contrat.

**53. EPCC ISBA - EPCC Les Deux Scènes - RAP La Rodia - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement à l'EPCC ISBA en 2014 d'une subvention d'équipement d'un montant de 37 000 €,

- d'approuver le versement à la RAP La Rodia en 2014 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 554 146 €.

- d'approuver le versement à l'EPCC Les Deux Scènes en 2014 d'une contribution d'un montant de 2 261 941 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

Pour l'EPCC ISBA : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme JEANNIN, M. BONNET, Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Pour l'EPCC Les Deux Scènes : M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote

Pour la RAP La Rodia : Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

#### **54. Avenant à la convention de dépôt de pièces horlogères entre la Ville de Besançon et le Bureau des Longitudes**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant à la convention de dépôt de pièces horlogères entre la Ville de Besançon et le Bureau des Longitudes,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention.

#### **55. Règlement intérieur des bibliothèques municipales**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le nouveau règlement intérieur des bibliothèques municipales.

#### **56. Projet de développement culturel - Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 12 500 € à l'association MJC Palente-Orchamps,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant dans le cadre de la convention quinquennale.

#### **57. Colloque RIGMA - Demande de subvention à la DRAC**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet d'organisation des 1<sup>ères</sup> rencontres du réseau RIGMA qui se tiendront les 29 et 30 janvier 2015,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat (DRAC), et à signer toute éventuelle convention à intervenir.

### **TIC ET MOYENS GENERAUX**

#### **58. Ordiclasse - Renouvellement de la convention avec la CAGB**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention Ordiclasse avec la CAGB,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec la CAGB.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. SCHAUSS et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

### **SUBVENTIONS : ATTRIBUTIONS, ENCAISSEMENTS**

#### **59. Subventions à des associations sportives**

Après demande d'un vote dissocié, le Conseil Municipal a décidé :

- à la majorité des suffrages exprimés (8 contre, 2 abstentions) d'attribuer les subventions sportives suivantes :

- . une subvention de 300 € à Besançon Ring Athletic
- . les subventions relatives au sport de haut niveau individuel

CLUBS	Subvention 2014/2015	Acompte 2014
Alliance Natation Besançon	28 000 €	9 000 €
Besançon Curling Club	10 000 €	4 000 €
Besançon Triathlon	4 000 €	2 000 €
Club Pugilistique Bisontin (lutte)	40 000 €	13 000 €
La Française (haltérophilie)	20 000 €	7 000 €
Orientation Team Besançon	8 000 €	3 000 €
Balise 25	3 000 €	1 500 €
Besançon BMX	7 000 €	3 000 €
Centre Ecole Parachutisme	5 000 €	2 000 €
Besançon Ring Athlétic	4 000 €	2 000 €
	129 000 €	46 500 €

- à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter les propositions du Rapporteur, hormis l'attribution des subventions susvisées :

### 1 - Programme «Manifestations sportives et exceptionnelles»

- **Franche-Comté Judo Besançon** 6 000 €  
Tournoi de Besançon - 29 novembre 2014
- **Ligue de Franche-Comté de Tennis** 500 €  
Organisation des championnats de France Tennis entreprise
- **ASPTT Section athlétisme** 500 €  
Corrida Vauban - 28 décembre 2014
- **Cercle Pugilistique Bisontin** 1 000 €  
Open de Lutte - 4 octobre 2014
- **PSB Judo** 300 €  
Tournoi Adidas Minimes - 30 novembre 2014

### 2 - Programme «Animations sportives»

#### 2.1 Vital'automne

- Doubs Sud Athlétisme 400 €
- La Saint-Claude 400 €
- Balise 25 120 €
- Entretemps Escalade 830 €

#### 2.2 Animation Sports et Cultures urbaines autour du Festival International des Sports Extrêmes

- Voodoo Vixens 200 €

#### 2.3 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- Le Centre Omnisports Pierre Croppet a recruté depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 un emploi d'utilité publique dont la mission principale est le développement des activités de l'Association dans le cadre du projet du club, à savoir permettre la pratique de public valide au sein d'une structure principalement dédiée aux personnes handicapées.

La Ville de Besançon soutient cet emploi pour lequel une subvention de **4 000 €** est attribuée.

Concernant les diverses structures disposant d'éducateurs sportifs, les subventions attribuées sont ainsi réparties :

- Besançon Doubs Hockey Club	650 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 250 €
- Comité départemental de Tennis de Table	2 020 €
- Comité départemental d'escrime	1 900 €
- Amicale Cycliste de Besançon	4 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €

#### **2.4 Aide au développement des clubs de quartier**

- Sauvegarde Karaté	1 500 €
- Football club Mahorais	300 €

### **60. Vie étudiante - Subventions à ESN (Erasmus Student Network) Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à l'association ESN Besançon :

- 4 000 € au titre de l'organisation de la Nuit des étudiants du monde,
- 500 € au titre du guide de l'étudiant international à Besançon.

M. SCHAUSS n'a pas pris part au vote.

### **61. Education - Subvention à une classe de découverte**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 625 € à l'Association SC Clemenceau pour une animation football à l'école Brossolette.

Mme JEANNIN n'a pas pris part au vote.

### **62. Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Attribution de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de verser les subventions suivantes : 1 500 € à l'ECCPE, 1 000 € à l'Association des Commerçants d'Ile de France, 3 000 € à Bienvenue à St-Claude, 4 000 € à Commerce et Artisanat aux Chaprais, 4 000 € à Zone Art, 15 000 € à l'UCB, 1 500 € à l'Union des artisans chocolatiers pâtisseries du Doubs, 10 000 € à l'Association des Commerçants de Châteaufarine,
- d'autoriser la mise à disposition de moyens logistiques pour leurs réalisations,
- de signer tous les actes y afférents.

Mme ZEHAF, Mme POISSENOT et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

**63. Tourisme - Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2014**

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € pour l'Association des Etudiants Internationaux qui organisait, du 25 au 28 septembre, un congrès «Social Erasmus Coordinators Meeting Besançon 2014» au Lycée Condé,

- 1 000 € à l'Association Comtoise pour la connaissance du Maghreb et du Monde Arabe qui organise un colloque les 27 et 28 novembre 2014 intitulé «Histoire et Mémoires de la Guerre d'Algérie».

**64. Action «Jeunesse et Cultures Urbaines» - Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Cras Chaprais Viotte) - Signature d'un avenant modificatif à la convention-cadre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la reconduite, pour quatre années supplémentaires, du partenariat avec l'ASEP Cras Chaprais Viotte pour le développement des cultures urbaines à Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant modificatif n° 8 - 2014 à la convention cadre liant la Ville à l'ASEP Cras Chaprais Viotte,

- d'approuver le versement d'une subvention de 22 500 € à l'ASEP Cras Chaprais Viotte pour l'année 2014.

**65. Vie des quartiers - Subvention complémentaire à Profession Sport 25/90 - Subventions d'équipement ASEP Cras Chaprais Viotte, MJC Besançon Clairs-Soleils, Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement des subventions suivantes :

- o 4 037,80 € à Profession Sport 25/90
- o 2 000 € à l'ASEP Cras Chaprais Viotte
- o 5 680 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux
- o 3 000 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils

- d'autoriser M. le Maire à signer avec chacune des associations les avenants correspondants.

M. GHEZALI et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

## 66. Parcours culturels à l'école - Attribution de subventions aux organisateurs et aux écoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de la première édition des parcours culturels :

- d'attribuer une subvention aux organisateurs suivants :

Organisateurs	Montant total subvention	Versement novembre 2014	Versement mars 2015
Les Deux Scènes	14 700 €	4 900 €	9 800 €
Le Centre Dramatique National (CDN)	3 400 €	1 133 €	2 267 €
La Rodia	6 150 €	2 050 €	4 100 €
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	4 500 €	1 500 €	3 000 €
La Citadelle - Musée de la Résistance La Citadelle - Muséum HN La Citadelle - Musée Comtois	12 000 €	4 000 €	8 000 €
Fabrik'à Sciences	300 €	-	300 €
Supersenor	8 320 €	2 773 €	5 547 €
Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)	1 020 €	340 €	680 €
La MJC de Palente-Orchamps	3 460 €	1 153 €	2 307 €
Les Jeunesses musicales de France	8 580 €	2 860 €	5 720 €
La Ligue de l'Enseignement	6 700 €	2 233 €	4 467 €
Le Centre Image	4 680 €	1 560 €	3 120 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 810 €</b>	<b>24 502 €</b>	<b>49 308 €</b>

- d'attribuer une subvention aux coopératives des établissements scolaires suivants :

Etablissement	Montant subvention
Ecole élémentaire Paul Bert	1 206 €
Ecole élémentaire Saint-Claude	1 917 €
Ecole primaire Arènes	236 €
Ecole primaire Boichard	724 €
Ecole primaire Bourgogne	1 465 €
Ecole primaire Bregille Plateau	1 110 €
Ecole primaire Brossolette	938 €
Ecole primaire Champagne	837 €
Ecole primaire Chaprais	297 €
Ecole primaire Curie	1 070 €
Ecole primaire Dürer	972 €
Ecole primaire Fanart	795 €
Ecole primaire Fourier	959 €
Ecole primaire Granvelle	77 €

<b>Etablissement</b>	<b>Montant subvention</b>
Ecole primaire Helvétie	290 €
Ecole primaire Herriot	1 079 €
Ecole primaire Ile de France	521 €
Ecole primaire Jean Macé	1 337 €
Ecole primaire La Bruyère	262 €
Ecole primaire La Butte	336 €
Ecole primaire La Grette	1 168 €
Ecole primaire La Viotte	740 €
Ecole primaire Les Sapins	305 €
Ecole primaire Les Vieilles Perrières	531 €
Ecole primaire Montboucons	296 €
Ecole primaire Rosemont	1 570 €
Ecole primaire Tristan Bernard	794 €
Ecole primaire Henri Fertet	660 €
Groupe scolaire Condorcet	396 €
Groupe scolaire Jean Zay	133 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 021 €</b>

Pour l'EPCC Les Deux Scènes : M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pris part au vote.

Pour la RAP La Rodia : Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial : M. FOUSSERET, M. MORTON, M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme THIEBAUT, M. GONON et M. CROIZIER n'ont pas pris part au vote.

Pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté : M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. DUMONT, Mme JEANNIN, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF et Mme REBRAB, n'ont pas pris part au vote

Pour la Ligue de l'Enseignement M. DEVESA ne prend pas part au vote. Pour les établissements scolaires : Mme SUGNY pour l'Ecole Saint-Claude, Mme MAILLOT pour l'Ecole d'Arènes, M. LIME pour l'Ecole Boichard, Mme POISSENOT pour l'Ecole Bourgogne, Mme VIGNOT pour l'Ecole Bregille Plateau, Mme JEANNIN pour l'Ecole Brossolette, Mme ANDRIANTAVY pour l'Ecole des Chaprais, Mme REBRAB pour l'Ecole Curie, Mme PRESSE pour l'Ecole Fanart, Mme ZEHAF pour l'Ecole Fourier, M. SCHAUSS pour l'Ecole Granvelle, Mme THIEBAUT pour l'Ecole Helvétie, M. LOYAT pour l'Ecole Herriot, M. BODIN pour l'Ecole Jean Macé, M. CHALNOT pour l'Ecole La Grette, Mme JOLY pour l'Ecole des Montboucons, M. BONTEMPS pour l'Ecole Fertet, Mme REBRAB pour l'Ecole Condorcet et M. SCHAUSS pour l'Ecole Jean Zay n'ont pas pris part au vote.

## 67. Subventions aux associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les subventions culturelles suivantes :

### 1 - Au titre de l'aide à la diffusion :

- Association Comtoise pour la Connaissance du Maghreb et du Monde Arabe (ACCMA) : 1 000 €

- Association Music Mambo : 2 000 €

### 2 - Au titre de l'aide à la création :

- Association Les Trois Soeurs, LTS : 1 500 €

- Association Un Château en Espagne : 4 000 €

- Association Ka : 2 000 € au titre de l'aide à la reprise du spectacle *Scènes de la vie ordinaire* et 2 000 € au titre de l'aide à la création pour *The Outsider*.

- Association Radio Campus : 5 000 €.

### 3 - Au titre de l'aide aux pratiques artistiques :

- Association Musique Pour Tous : 1 000 €

## 68. Subventions aux associations médico-sociales - Deuxième attribution 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions 2014 2 <sup>ème</sup> répartition
Association Nationale de Prévention en Addictologie (ANPAA 25)	Prévention, formation et soins en alcoologie et tabacologie	7 000 €
Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)	Education et promotion de la santé (professionnels de la santé, de l'éducation et du social)	4 600 €
MJC Palente-Orchamps	Centre social du quartier de Palente	4 000 €
AIDES	Lutte contre le SIDA, aide aux personnes, aide à la recherche et information	3 000 €
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS)	Information, consultation et prévention sur la sexualité	2 835 €
Vie Libre	Prévention et lutte contre l'alcoolisme - accompagnement de personnes guéries de l'alcool	712 €
Vivre Comme Avant (antenne de Besançon)	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	1 000 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois	Représenter, défendre, aider, informer les personnes atteintes de maladies rénales	800 €
Enfants et Santé (association régionale)	Aide aux enfants atteints de cancers et de leucémies	850 €
Médecins du Monde (antenne de Franche-Comté)	Consultations médicales pour public en grande difficulté	1 000 €
RESEAU 25	Réseau pluriprofessionnel en addictologie	1 000 €

## **69. Subventions aux associations «Antenne Petite Enfance» et «Accueil Familles Pergaud»**

Après une demande de vote dissocié, le Conseil Municipal a décidé :

- à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 1 300 € à l'Antenne Petite Enfance pour son service «oreille»,

- à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association Accueil Familles Pergaud pour ses activités de fin d'année et l'accompagnement des détenus dans la préservation de la relation avec la famille.

Mme ZEHAF n'a pas pris part au vote.

## **70. Semaine de la solidarité internationale et locale - Subventions aux associations**

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes, dans le cadre de la Semaine de la Solidarité internationale et locale :

- 1 000 € au Collectif de la Fête de la Diversité représenté par la Ligue des Droits de l'Homme,

- 450 € à la Ligue de l'Enseignement Fédération du Doubs,

- 500 € à la Pépinière culturelle,

- 1 000 € à l'Association Serious Road Trip,

- 500 € à l'Association Terre des Hommes France,

- 300 € à l'Association CEMEA,

- 300 € à l'Association Palestine-Amitié.

M. DEVESA n'a pas pris part au vote.

## **MARCHÉS**

### **71. Parc Auto Logistique - Marchés annuels - Autorisation de signature**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures et prestations pour l'atelier automobile.

### **72. Restauration municipale - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché relatif à la restauration municipale.

**73. Eau et Assainissement** - Autorisation de signature concernant le marché de fourniture de pièces et raccords fonte pour les réseaux d'eau potable, d'assainissement et de voirie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de pièces et raccords fonte pour les réseaux d'eau potable, d'assainissement et de voirie avec les entreprises retenues.

La séance est levée à 20 h 42.

Hôtel de Ville, le 13 novembre 2014  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 13 novembre 2014  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.